CHARTER.

STATE OF LOUISIANA.

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it known that on this seventh day of May in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four and of the Independance of the United States of America, the one hundred and eighteenth,

Before James Joseph Woulfe a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned,

Personnally came and appeared

The several persons whose names are hereunto subscribed, all above the age of majority and residents of this City.

Who severally declared that availing themselves of the provisions of an Act of the Legislature of this State, known as Act No Thirty-six of the Session of eighteen hundred and eighty-eight, as well as of these of the general laws of this State, relative to the organisation of Corporations, they have formed and organised, and by these presents, do form themselves into, and constitute, a Corporation for the objects and purposes, and under the stipulations and agreements hereinafter set forth and expressed, weich they hereby adopt as their Charter, to-wit:

ARTICLE FIRST.

That the name and title of the Corporation hereby formed is declared to be "Henderson Berthelot Co. Limited".

Its domicile shall be in the City of New Orleans, Louisiana, and it shall have and enjoy succession by its corporate name for a period of Ninety-nine years from and after the date hereof.

All citations or other legal process shall be served upon the President. In case of his absconce or inability to act from any cause, the same shall be served on the Vice President and Secretary or General Manager.

ARTICLE SECOND.

That the objects and purposes for which this Corporation is established, and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be buying, selling and dealing in Cigars and Tobacco; to buy, sell, lease, sub-lease any property, real or personal, that may be necessary to its business.

ARTICLE THIRD.

That the Capital Stock of this Corporation is ereby fixed at the sum of Fifty Thousand Dollars ($50,000) divided into or represented by Five hundred (500) shares of the par value of One hundred dollars ($100) each, to be paid for at such time, and in such amounts and such a manner as the Board of Directors may require, and for such stocks as may be received or cash paid to the Company or for property conveyed or for services rendered to it.

This Corporation shall commence business as soon as four thousand dollars of stock has been paid in. Transfers of stock will not be recognised unless said stock is tranfered on the books of the Corporation by the owner or his duly authorised agents.

ARTICLE FOURTH.

That this Corporation, through its Board Directors shall have the power and authority contract, sue and be sued in its corporate name to make and use a seal; to hold, receive, hire a purchase real or personal property, and to se l mortgage and pledge same, to borrow money issue bonds, to name and appoint such manager and officers as its interests and convenience may require, and to make and establish such By-Laws, rules and regulations for the proper management and expedition of its affairs as may be necessary and proper

ARTICLE FIFTH.

That all the corporate powers of this Corporation shall be vested in and exercised by a Board of three Directors, who shall own at least one share of the capital stock of the Company; the majority of whom shall constitute a quorum for the transaction of all business.

They shall make all By-Laws, rules and regulations for the government of the business and affairs of the Company, and alter, amend and change same at pleasure, make all contracts hire and discharge all officers, agents and employes, and fix all salaries, and generally to do and perform all things necessary in the transaction of the business and affairs of the Corporation.

They shall fill all vacancies which may occur in said Board from death, resignation or any other cause.

ARTICLE SIXTH.

That the first Board of Directors of said Corporation shall consist of

Messrs W. W. Wallis, George A. Henderson and C. I. Wallis, with the said W. W. Wallis, as President, George A. Henderson as Vice-President and Secretary, and C. I. Wallis as general manager, who shall hold their offices until the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-five, or until their successors shall have been duly elected and qualified.

On the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-five (1895) and annually thereafter, an election for officers shall be held at the office of the Company, under the supervision of two commissionners to be appointed by the President and Directors. Those elected shall take their seats immediately, and shall hold same until their successors shall have been duly elected and qualified.

Each Board shall elect its own officers.

All corporate elections shall be by ballot and the majority of the Stockholders present or represented and each share of the Stock shall be entitled to one vote in person or by proxy at any meeting of the Stockholders.

ARTICLE SEVENTH.

That whenever this Corporation is dissolved, either by limitation of the Charter, or any other cause, its affairs shall be liquidated by three Commissioners to be appointed from among the Stockholders at a meeting of the Stockholders convened after thirty days prior notice shall be given by advertisement in one of the daily Newspapers published in The City of New Orleans, by five publications thereof during the said thirty days and by vote of the majority of the Capital Stock of said Corporation; said Commissioners shall remain in force until the affairs of said Corporation shall have been fully liquidated. In case of death of one or more of said Commissioners, the surviver or survivers shall continue to act.

ARTICLE EIGHTH.

That this Charter may be change modified raitered, or this Corporation be dissolved by consent of three-fourths of the Stock represented, and the majority in amount thereof, at any general meeting of the Stockholders of said Corporation convened for such purpose after thirty days notice of said meeting shall have been given by publication in one of the daily Newspapers of the City of New Orleans, five times during the said thirty days, and such changes as may be made to the Capital Stock shall require an additional forty days notice writing by mail to each Stockholders.

ARTICLE NINTH.

That no Stockholder of this Corporation shal ever be held liable or responsible for the contracts or faults thereof in any further sum than the unpaid balance due to the Corporation on the Shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this Charter null, or exposing any Stockholder to any liability beyond the amount of his Stock.

This done and passed in my office at the City of New Orleans aforesaid the day month and year first above written in the presence of Maurice P. Woulfe and Franklin P. Marcy wit nesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the said parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

Original signed EMMA H. BERTHELOT
GEO. A. HENDERSON.
W. W. WALLIS.
MAURICE R. WOULFE.
FRANKLIN P. MARCY
JAMES J. WOULFE,
Notary Public.

and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co Limited," was this day duly recorded in my office in Book 516 folio.

New Orleans, Seventh May, 1894.

(SEAL) (Signed) GEO. GUINAULT.
Dy. R

I certify the above and foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited and of the Certificate of the Recorder of Mortgages in and for this Parish thereunto appended of file and on record in my Notarial office.

In faith whereof I grant these presents under my signature and the impress of my seal of office.

New Orleans, 7th May, 1894.

JAMES J. WOULFE,
Notary P

ASSURANCES.

Vingt-septième Etat Annuel DE L'Association d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Pour l'année expirée le 31 décembre 1896

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$187,779 56
Sur risques de marine		1,692 40
Sur risques de rivière		1,819 14
		$191,292 10
A ajouter, primes non acquises de 1895		59,981 00
Primes totales		$251,273 10
A ajouter, intérêts		9,319 97
Revenus		$260,593 07
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$51,839 01	
Sur risques de marine	640 14	
Sur risques de rivière	267 52	
Total des pertes payées	$52 7	
Retour de primes et cancellations	26,822 28	
Commissions	26 348 71	
Réassurances	14,958 79	
Taxes et Licences	1,395	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps le sauvetage, etc	$1,751 94	
Profits et pertes	3,100 90	
		$157,124 98
		$103,468 09

Primes non acquises de 1896	$65,700 00	
Pertes ajustées et non ajustées	18,300 00	
Dividendes d'intérêts de 6 pour cent sur le fonds capital pour l'année 1896.	12,000 00	
Fonds de réserve (ce montant à $17,524 54)	6,968 09	
		$103,468 09

ACTIF.

Argent en banque	16,114 24
$135,000 Bons Constitutionnels de la Nlle-Orléans 4 0[0 à 100 0[0	135,000 00
$75,000 Nouveaux Bons de l'Etat de la Louisiane 4 0[0 à 95 0[0	71,250 00
$35,840 Bons à Primes de la Nlle-Orléans à 182 0[0	228 80
10 actions Compagnie d'Assurance Germania à 75 0[0	750 00
Primes en voie de recouvrement	21,212 40
Meubles et installations de bureaux	1,500 00
	$311,055 44

PASSIF.

Capital	$200,000 00
Dividendes non réclamés	3,030 90
Réservé pour primes non-acquises.	65,700 00
Réservé pour pertes ajustées et non-ajustées	18,800 00
Dividendes d'intérêt de 3 0[0 sur le fonds capital dû en janvier 1897	6,000 00
Fonds de réserve	17 524 54
	$311,055 44

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CHAS. D. DELERY Secrétaire. GEO. LANAUX Président

Assermenté et signé devant le soussigné notaire public, ce 11 janvier 1897.

EDGAR GRIMA, Notaire Public

dec—1 an

Vingt-Septième Etat Annuel —DE LA— MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company, No. 147 rue Carondelet.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1896:

Primes d'incendie	$366,032 81	
Primes de rivières	16,686 76	
Primes maritimes	2,097 04	
		$384,816 11
A déduire—		
Primes remboursées	$84,147 70	
Réassurances	36,811 15	
		120,958 85
Primes nettes		$263,857 26
A Ajouter:		
Primes non acquises, 31 décembre 1895		189,911 92
		$453,769 18
A déduire:		
Primes non acquises, 31 décembre 1896		145,887 32
		$307,881 86
Ajouter intérêt et loyers et profits et pertes		20,206 12
Total		$328,087 98
Moins:		
Pertes d'incendie payées	$177 214 63	
Pertes de rivière payées	5 ,625 30	
Pertes de marine payées	19 99	
Pertes non-payées	33,851 53	
Dépenses de Bureau, agence et autres; taxes et licences en Louisiane et autres Etats	74,568 62	
Commissions	30,176 19	
		321,456 25
Profits		$6,631 73

ACTIF.

Consolidés de l'Etat de la Louisiane	$98,094 25
Bons à prime	10,935 00
Bons de la Georgie, 4 1[2 pour cent	28,000 00
Actions de banques et autres	154,815 00
Billets recevables pour primes	11,740 31
Argent comptant	19,754 55
Propriétés foncières	131,500 00
Primes en voie de collection	54,328 60
	$509,169 71

PASSIF.

Capital-actions	$317,500 00
Réservé pour primes non acquises	145,887 32
Réservé pour pertes non payées des années 1896.	33,851 53
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	7,500 00
Surplus	4,430 86
	$509,169 71

Ce exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

ROBERT MAXWELL, Président
E. L. SLATTERY, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 19 jour de janvier 1897.

CHAS. T. SONIAT, Notaire Public

DIRECTEURS.

Albert Baldwin, Jr.	Robert Maxwell,
J. P. Baldwin,	T. L. Macon,
Geo. W. Booth,	U. Marinoni Jr,
Frank Beck,	Dr Geo. K. Pratt,
J. M. Frankenbush,	A. S. Ramlett,
W. G. Flower,	Geo W. Sentell, Jr,
S. L. Gilmore,	E. G. Schleider,
J. Grossmah,	C. M. Soria,
Ferd Gumbel,	A. Socola,
I. L. Lyons,	A. G. Tebo,
L. A. Ledoux,	Geo. H. Vennard,
Numa Landry,	G. A. Villard,
F. L. McCay,	T. S. Waterman,
s McConnell,	Philip Werlein,
s McCracken,	A. Xiques.

ec 1an

PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes ma de plantes et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des oeitiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

The Par'oidium Extract, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les cocques et leurs oeufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, St Paul, Minnesota.

Qui le même demandera recevra.

CHEMINS DE FER.

LE CHEMIN DE FER

ILLINOIS CENTRAL

Maintient un Double Service Journalier sans Egal de la Nouvelle Orléans, Jackson, Memphis et Stations au Sud et à l'Ouest de ses Lignes de Connection

CINCINNATI
LOUISVILLE,
CHICAGO,
ST-LOUIS,
MEMPHIS,

faisant des connections directes avec les trains en destination de toutes les stations au Nord, à l'Est et à l'Ouest, comprenant Buffalo, Pittsburg, Cleveland, Boston, New York, Philadelphie, Baltimore, Richmond, St Paul, Minneapolis, Omaha, Hot Springs, Kansas City et Denver. Trains vestibule, chars dortoir Pullman avec buffet, chars avec fauteuils. Connection facile avec la route centrale, rapide et train vestibule pour Dubuque, Sioux Falls, Sioux City et l'Ouest. Pour plus amples informations adressez vous à votre agent local.

WM MURRAY, D. P. A., Nouvelle Orléans.
A. H. HANSON, G. P. A., Chicago.
W. A. KELLOND, A. G. P. A. Louisville.

QUEEN & CRESCENT ROUTE
NEW ORLEANS & NORTH-EASTERN R.R.
ALABAMA & VICKSBURG RY.
VICKSBURG, SHREVEPORT & PACIFIC R.R.

que la plus courte de 86 milles entre a Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail
Part de la N.-Orléans	5:00 p.m.	7:45 a.m
Arrive à Meridian	10:55 p.m.	3:10 p.m
Part de Meridian	11:05 p.m.	5 30 a.m
Arrive à Birmingham	3:30 a.m.	11:10 a.m
Arrive à Chattanooga	7:40 a.m.	7:35 p.m
Arrive à Lexington	p.m.	4:35 a.m
Arrive à Cincinnati	7:30 p.m.	7:30 a.m

Seulement 26 heures à Cincinnati avec des chars dortoirs Pullman sans changement, laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 5:30 P.M.

Chars-dortoirs sans changement à New York laissant la Nlle-Orléans ous les jours à 5:30 P. M. via Roanoke, Vie. Washington, D. C., seulement 43 heures à New York.

Bureau des Billets du Q. & C. 84 rue St-Charles.

R. H. GARRATT, Ass't Gen. Pass. Agent. A. F. BARNETT, G. P. A.
1er jan—1an

SOUTHERN PACIFIC COMPANY. SUNSET ROUTE

Bureau de Billets de la Ville, Coin St-Charles et Canal.

Depot de Passagers, Tête de l'Avenue Esplanade

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

Départs.	Arrivées
Entre la Nouvelle-Orléans et Lafayette.	
No 18....9:00 p. m.	No 17... 6:40 a. m.

fév—1 an

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY R.R. CO

Heures d'arrivées et de départs prenant effet à partir du 21 fév. 1897.

	Départs.	Arrivés.
Memphis Express chars-dortoirs de la N. O. à Vicksburg, Memphis et Kansas City	4:20 p. m.	10:35 a. m.
Local Day Express pour Vicksburg, Natchez et les stations intermédiaires	8:05 a. m.	5:30 p. m.
Baton Rouge Accommodation s'arrête à toutes les stations	4:30 p. m.	9:40 a. m

Tous les Trains Quotidiens.

Le Bureau des Billets, coin des rues St-Charles et Commune.

A. M MURRAY, Div. Pass. Agt.
W WILLOND, Asst. Gen. Pass. Agt.
8.

A. W. MOFFETT.

Enregistreur BASSIN et TOULOUSE

A la tête du vieux Bassin, Nlle-Orléans, Lae

—NÉGOCIANT—

En bois de chêne, noyer, peuplier, pin blanc pin jaune et cyprès.

—AUSSI—

Planches pour planchers et plafonds, voligs Etc., etc.

J'ai constamment en main le stock le plus grand et le plus varié de chêne et de noyer dans l'Etat, que je suis prêt à couper en matériel de wagon, tel que brancards pour wagon, poteaux, rails, etc

1er mars—1

L'ATHENEE LOUISIANAIS

CONCOURS DE 1897.

L'Athénée propose le sujet suivan aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année

"LOUIS XIV ET SON SIECLE."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1898 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or, et un prix de $50 en espèces.

L'Athénée, s'il le juge convenable, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier régié, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du candidat qui a mérité la médaille pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN.
Poste Box 725.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 12 NOVEMBRE 1897

Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND 11 AM
Haut du fleuve—MABEL COMEAUX, à 12 M
The Bends—PARGOUD, à 12 M
Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 P M

SAMEDI, 13 NOVEMBRE 1897.

Plaquemine—WHISPER, à 12 M
Haut du fleuve—JOHN HOWARD, à 12M
The Bends—T. P. LEATHERS, à 5 P M
Bayou Lafourche—TECHE, à 5 P M
Bayou Sar—T. JOHN, à 5 P M
Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 P M

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Alton	Rotterdam	Point
American	Liverpool	Louis.ave
Arassas	Havane	Alger
Arlington	Continent	Louis.ave
Australia	Brême	1er dist. 47
Bendi	Havre	4e dist. 43
Bunkwater	Belize	3e dist. 30
Conde Wifredo	Barcelone	1er dis. 32
El Sud	New York	Alger
Electrician	Liverpool	Louis ave
Emma	Copenhague	Southport
Foxhall	Honduras	3e dist. 30
Fulton	Bluefields	1er dist. 15
Gussie	Havane	Alger
Glenarm Head	Belfast et Dublin	Southport
Hiram	Bocas del Toro	1er dist. 14
Homer	Liverpool	rue 6e
Hudson	New York	2e dist. 8
Inca	Havre	4e dist. 47
Jos. Otori, Jr	Bocas del Toro	1er dist. 12
Juan Forgas	Barcelone et Gênes	4e dist. 39
La Croma	Méditerranée	rue 3e
Lladiafarne	Hambourg	Louis ave
Lucidanian	Liverpool	1er dist. 27
Monarch	Liverpool	Westwego
Montebello	Gênes	rue 7e
Montezuma	Liverpool	Westwego
Madrileno	Liverpool	4e dist. 43
Miramar	Méditerranée	1er dist. 35
Narrôkap	Hull, Angleterre	Westwego
Orion	Liverpool	Pic Tier
Persian Prince	Gênes	4e dist. 40
Polana	Havre	4e dist. 40
Polynesia	Hambourg	Louis ave
Queen Margaret	Brême	1er dist. 27
Rydal Hall	Havre	Westwego
Riojano	Liverpool	4e dist. 44
Specialist	Mobile	4e dist. 48
Targesta	Trieste	rue 1re
Vala	Brême	4e dist. 43
Victoria	Brême	1er dist. 21
Whitehall	Manchester	1er dist. 27
Whitney	Havane	Alger
Yorkshire	Havre	4e dist. 48

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 3 F't line 7:40 am	No 6 Fast line 7:55am
No 1 F't m'l 7:25 p m	No 4 Lim'd 10 45 a m
No 5 Lim'd 8:10 p m	No 2 F't m'l 7:50 p m
No 9 Const. Acc dim. excepté 9:00 am	No 8 Const. Acc dim. excepté 3:10 pm
No 7 const lim ex dim. 9:00 a m	No 10 const ac ex dim 4:30 p m
No 11 dim 9:30 a m	No 11 dim ex 8:05 am
No 13 mar ex 9:30 pm	No 14 mar ex 8:05 a m
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
Entre la Nlle-Orléans et Lafayette. 7:50 pm	Entre la Nlle-Orléans et Lafayette. 8:00 a m
EAST LOUISIANA RAIL ROAD.	
Du dépôt de la Queen and Crescent rue Pres Tous les jours excepté dimanche.	
No 7. 8:35 am	No 8. 4:00 pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 23, Local Mail 9:20pm	No 24, Local Mail 7:00am
No 3, Chicago Limited 8:10pm	No 4, Chicago Limited 9:00am
No 1, Fast Mail 8:10am	No 2, Fast Mail 6:30pm
Louisville et Cincinnati.	
No 1 f't mail 8:10 am	No 2 f't mail 6:30 p m
Louisville and Cincinnati Limited.	
No 3 7:00 p m	No 4 9:00 a m
McComb City and Sunday Excursion.	
No 35 8:15 p m	No 35 7:25 a m
QUEEN AND CRESCENT ROUTE	
No 1 Limited 11:45am	No 2 Limited 5:00pm
No 3 Fast Mail 6:30am	No 4 7:45am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54, Col. Ex. 9:15am	No 3, Col. Ex. 8:15am
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 5, Memphis express 10:35 a m	No 6, Memphis express 4:30pm
No 21, Vicksburg Express 5:30 pm	Vicksburg Express 8:10a m
No 33 Baton Rouge accom 9:40 a m	No 34 Baton Rouge accom 4:10 p m
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Samedi et dimanche seulement.	
Alger 9,55 a m	Alger 5:30 p m
Tous les jours excepté dimanche et samedi	
Alger 9 55 am	Alger 4:30pm
Tous les jours excepté dimanche	
Alger 6:10 pm	Alger 8:00 am
CANAL AND CLAIBORNE R. R. CO.	
Station Champs Elysées et Claiborne.	
Jusqu'à Schedule C. and C. and L. and N.	
L. & N. const 8:24 a m	L. & N. const 3:45 p m
L. & N. const 7:45 a m	L. & N. const 3:55 p m

CHARTE

DE LA "Municipal Improvement Association (Association de l'Amélioration Municipale) de la Nouvelle Orléans.

Etats Unis d'Amérique, Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit connu, que ce trentième jour du mois de juin, de l'année de notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-sept (1897), et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique la cent-vingt-et unième, pardevant moi, James Simões, notaire d'ument commissionné et qualifié, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venus et ont comparu personnellement les différentes personnes dont les signatures sont ici inscrites, qui ont déclaré que se prévalant des dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane elles se sont, par la présente, formées et constituées en un corps incorporé par la loi, pour les objets et fins et d'après les conventions et les stipulations qui suivent, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom de ladite corporation sera "THE MUNICIPAL IMPROVEMENT ASSOCIATION OF NEW ORLEANS"; son domicile sera en la ville de la Nouvelle Orléans et elle aura le droit et l'autorité d'exister avec droit de succession sous son nom incorporé et pour un terme de vingt-cinq ans, à partir et après la présente date; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le changer à plaisir; d'acquérir, acheter, louer, vendre et hypothéquer des propriétés conformes à la loi; d'adopter et d'établir des règlements et régulations pour la gérance de ses affaires en général; de posséder et jouir de tous les droits et privilèges alloués à de telles corporations. Toutes les assignations et autres procédures légales devront être servies au Président, et en son absence, au Vice-Président, agissant en son lieu et place.

ARTICLE II

Les buts, objets et fins pour lesquels cette corporation est établie sont par la présente déclarés être:—

Premièrement—La culture de la science et de la littérature par l'établissement et accroissement graduel d'une librairie à l'usage gratuit de tous les membres de l'association, et le maintien d'une salle fournie de tous les journaux, revues et magazines du jour, soit scientifiques, littéraires ou politiques, devant être ouverte aux heures raisonnables du jour, à la disposition des membres et de leurs invités, au moindre coût.

Deuxièmement—De faire des arrangements pour des lectures, débats et discussions sur toutes questions historiques, scientifiques, sociales, civiques et politiques comprenant les problèmes de gouvernement municipal moderne, dans le but d'obtenir des améliorations publiques, l'ordre public, la santé et la prospérité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Les membres de cette association seront les dits souscripteurs à cet instrument et telles autres personnes qui pourront être subséquemment admises parmi les membres par un vote du Bureau de Direction. Chaque membre de l'association devra payer d'avance la somme de $3 comme quotité annuelle, pour l'année courante, avec l'autorité du Bureau de Direction d'augmenter à $5, et avec l'autorité de l'association d'encore augmenter les dites quotités. Ne pas payer la dite quotité dans ce 30 jours qui suivront l'avis et la demande officielle, sera considéré comme une résignation et un abandon de tout intérêt dans ' vair 2 travaux de l'association.

GRAND HOTEL, CINCINNATI, OHIO.

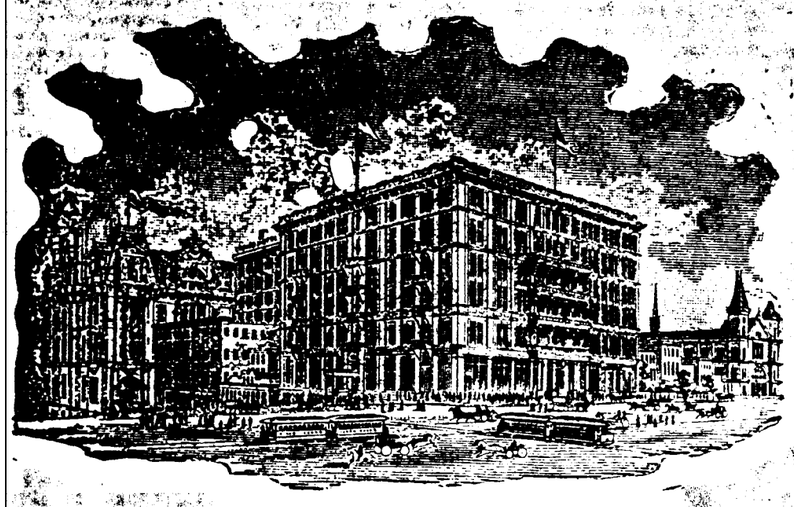

THE A. G. CORRE HOTEL Co., Propriétaires

Adresse pour les cablegrammes: "CORRE," Cincinnati.

TENU SUR LES PLANS AMÉRICAIN ET EUROPEEN.

A. G. CORRE, Président;

D. C. SHEARES, Vice-Président et Gérant;
C. H. HARVEY, Secrétaire et Trésorier.

Cuisine supérieure — Tous les agréments modernes, aménagement nouveau.

15 oct—1 an

ARTICLE IV.

Toutes les affaires de l'association seront gérées par un bureau de quarante directeurs, qui seront membres de la société jusqu'au deuxième mardi de janvier 1899; et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, les personnes qui suivent constitueront ce bureau:

I. L. Lyons, Lewis Johnson, George Lhote, John Hanson Kennard, Geo Soula, W H Douglas, Hugh McCloskey, Sam Gerstegan, Jno B Meyers, F F Kohnke, Geo B Matthews, Dr Geo K Pratt, W H Dwyer, James D Hill, S F Hanship, Wm B Bloomfield, Charles Janvier, Geo W Young, W H Byrnes, W A Gordon, T J Stanton, W R Lawrence, Thos J Woodward, R M Walmsley, J C Morris, J Weis, Herman Meeder, W E Schmidt, John Everett, Broadleve Smith, J W Henry, Peter S Lawton, Dennis Shean, Maurice Stern, J H Sinnot, C Edmund Kelly, Jr, P W Muiqueeny, Robt B Jones, J C Murphy and W W Carre.

Neuf membres de ce Bureau de Direction constitueront un quorum pour la transaction des affaires. La seconde mardi de janvier 1899 et de chaque année qui suivra une réunion générale de l'association sera tenue pour l'élection d'un Bureau de Directeurs et tels autres buts qui seront nécessaires. A chaque réunion générale le Bureau de Direction sera élu par un vote d'une majorité des membres présents. Le vote sera pris par ballottage.

Toutes les vacances dans le Bureau en parmi les officiers seront remplies par les membres restants. Les détails des travaux et de la gérance de l'association seront spécifiés dans les règlements qui seront faits de temps en temps par le Bureau de direction, et quand ils seront faites de cette façon ils devront être suivis par tous les membres de l'association, mais il n'y sera pas de note par procuration.

ARTICLE V

Les officiers de l'association seront un président, sept vice-présidents et un trésorier, qui seront tous membres du Bureau de Direction, et un secrétaire qui n'aura pas besoin d'être membre du Bureau de Direction, et ils seront élus annuellement par le Bureau, commençant le second mardi de janvier 1899; en attendant les personnes qui suivent seront les officiers de cette association:

Président—Wm B. Bloomfield.
Premier Vice Président—I. L. Lyons.
Deuxième Vice-Président—Geo. Lhote.
Troisième Vice-Président—Hugh McCloskey.
Quatrième Vice-Président—Lewis Johnson.
Cinquième Vice Président Herman Meeder.
Sixième Vice Président—T. J Woodward.
Septième Vice Président—E. F. Kohnke.
Trésorier—Julius Weis.
Secrétaire—J. H. Kennard.

ARTICLE VI

Aucun membre de ladite association ne sera jamais tenu responsable des contrats ou fautes de ladite corporation, ni responsable de sa contribution d'aucun montant autre que la balance non payée que ledit membre devra à ladite organisation, et aucune informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler cette charte ou d'exposer les membres à aucune responsabilité.

ARTICLE VII.

L'acte d'incorporation pourra être amendé, edifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute par un vote des deux-tiers des membres présents à une réunion spéciale des membres convoquée à cet effet, et après la publication d'un avis pendant vingt jours consécutifs dans un journal quotidien de la Nouvelle-Orléans, laquelle publication sera considérée comme un avis suffisant à tous les membres de l'association à telle réunion.

En cas de dissolution, tant par telle action ou par l'expiration du temps fixé pour la durée de la charte; les affaires de l'association seront liquidées par trois membres, nommés par une réunion semblable appelée de la même façon.

Fait et passé dans mon bureau à la Nouvelle

[Original signé]

I L Lyons,	W H Dwyer.
W E Lawrence,	Peter S Lawton
Lewis Johnson,	James D Hill,
Jno Trautman,	Dennis Shean,
George Lhote,	S F Hanship
Thos J Woodward,	Maurice Stern,
John Hanson Kennard,	Alex J Dwyer.
R M Walmsley,	J B Sinnott,
Geo Soulé.	Wm B Bloomfield
J C Morris,	C Edmund Kelly, Jr
W H Douglas,	Charles Janvier,
J Weis,	P W Muiqueeny,
Hugh McCloskey,	Geo W Young.
Herman Meeder,	Robt B Jones,
Sam Gerstegan,	W H Byrnes,
W B Schmidt,	J C Murphy.
Jno. B Meyers,	W A Gordon,
John Everett,	W W Carre,
F F Kohnke,	T J Stanton.
Broadleve Smith,	John T Gibbons,
Geo B Matthews,	Patrick McCloskey,
W Henry,	Jos Trautman.
K. Pratt. M. D.	

JAMES E. MULLEN,
JAMES L. HARRIS,
Témoins.

JAS. SIMMON, Notaire Public.

Nouvelle Orléans, 30 juin 1897.

Le ci-dessus acte d'incorporation m'ayant été soumis pour examen en ce qui concerne sa légalité, je suis de l'opinion que les buts et objets de la corporation, tels qu'ils sont spécifiés dans le dit acte, sont légaux, et qu'aucune des dispositions qu'il contient n'est contraire à la loi.

(Signé) JOHN J. FINNEY,
Avocat de District pour la paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,651—Division C—Edward F. Didier vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la susdite pétition et les tableaux y attachés soient enregistrés. A ce que toutes procédures contre la personne et la propriété de Edward F. Didier, le dit pétitionnaire, soient suspendues jusqu'à la détermination finale. Que W. K. Berry, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Edward F. Didier. Qu'une réunion des créanciers du dit Edward F. Didier soit convoquée pour le 18me jour de novembre 1897, en l'office de M. C. Soniat, Esq., notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but de délibérer et de décider sur ce que contient la dite pétition selon la loi applicable au cas, et que l'inventaire donne les résultats obtenus dans le temps et de la manière prescrite par la loi.

Fait ce 7me d'octobre 1897.

F. A. MONROE, Juge
(Sig—)

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Décrété Greffier.
6 oct—3 15 22 29 nov—3 13

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MARCHANDS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

PAUL CAPDEVIELLE, Président;
JULES MONTREUIL, Secrétaire

BUREAU: RUE DU CANAL, 622.

Assure contre toutes pertes causées par l'incendie, sur les rivières et sur les mers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. D. A. Chaffraix, M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, J. P. Baldwin, Hy. C. Boucher, Jayme Magi, J. S. Zacharie, A. Xiques, U. Koen et U. Marinoni.

1er juin—1an

LORSQUE VOUS DÉSIREREZ Un Serin bon chanteur, un Perroquet parlant bien une jolie Cage, du Grain pur et frais, etc., allez chez Louis Ruhe's New Orleans Bird Store, MARCHAND D'OISEAUX, 319 rue de Chartres. (A deux portes du Bureau de "l'Abeille"): 1er sept—1 an—

JULES ANDRIEU, —Successeur de— ROCHEREAU & ANDRIEU AGENT D'AFFAIRES, 991 rue Gravier.

Succession de Samuel Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 52,253—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alicia M. Boyd, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

5 nov—5 9 13

Succession de George Mers, Sr

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,112—Division C—Attendu que Valentine Mers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succ